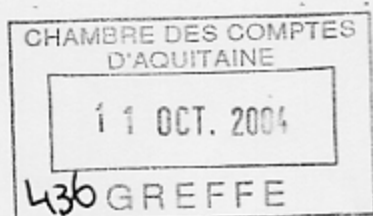



CENTRE HOSPITALIER
D'ORTHEZ

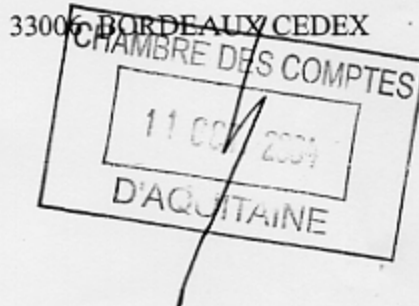
ORTHEZ, le 08 octobre 2004

Le Directeur,



Monsieur Bernard GIREL
Conseiller Maître à la Cour des comptes
CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES D'AQUITAINE
3, place des Grands Hommes
BP 618

N/REF : N° 262/04 FC/ML



Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre envoi en date du 9 septembre dernier par lequel vous me transmettez le rapport sur la situation du Centre Hospitalier d'ORTHEZ, suite au contrôle régulier effectué par la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine.

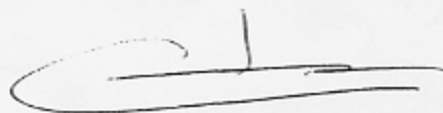
Ce rapport n'appelle pas d'observation de ma part, mais je souhaitais toutefois relever avec vous l'absence de Projet Médical et les questions d'effectifs médicaux observés comme étant «étriqués».

J'ai l'honneur et le plaisir de vous informer que dès ce mois d'Octobre, la Commission Médicale d'Etablissement et le Conseil d'Administration donneront le coup d'envoi à l'élaboration du Projet Médical, associant les personnels de santé privé de la Clinique Labat mais également les médecins libéraux du secteur d'Orthez.

Nous devrions pouvoir dans le cadre de cette réflexion réorganiser les services en pôles, de sorte que l'on mutualise les moyens humains, personnels soignants et médicaux, au sein d'unités plus importantes que celles d'aujourd'hui.

Dans l'attente du rapport définitif qui sera communiqué au Conseil d'Administration, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Directeur par intérim,



François CUESTA.